

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHEQUES**

Franck HURINVILLE

**Conception d'une politique d'acquisition de liens internet
au service des publications internationales de la
Bibliothèque Interuniversitaire Cujas**

**Projet Professionnel Personnel de bibliothécaire :
gestion de projet**

1999

**sous la direction de Monsieur Christian DUCHARME,
maître de conférence à l'Enssib
tuteur pédagogique**

conseiller professionnel

Jean BERNON

conservateur

**responsable des ressources informatiques
Bibliothèque centrale droit-lettres Lyon 2 et 3**

conseiller d'établissement

Michel FRAYSSE

conservateur

**responsable des acquisitions étrangères
Bibliothèque Interuniversitaire Cujas**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
OBJECTIFS	8
I. UN CADRE D'ELABORATION SPECIFIQUE	9
A. LA BIBLIOTHEQUE INTER UNIVERSITAIRE CUJAS	10
1°/ LA BIBLIOTHEQUE DE REFERENCE EN SCIENCES JURIDIQUES	10
2°/ DES CONTRAINTES LOURDES, UN DESSEIN D'ENSEMBLE VOLONTARISTE	13
B. LE SERVICE DES PUBLICATIONS INTERNATIONALES	16
1°/ UN SERVICE DOCUMENTAIRE DE HAUTE TENUE	16
2°/ DES MUTATIONS DELICATES, DES ADAPTATIONS MESUREES	19
II. UN PROTOCOLE D'ACQUISITION ADAPTE	21
A. DES MODALITES DE SELECTION PROFESSIONNELLES	22
1°/ SELECTIONNER POUR CHOISIR : LA DEFINITION DES CRITERES	22
2°/ SELECTIONNER POUR ENRICHIR : LA FORMULATION DES ENJEUX	24
3°/ SELECTIONNER POUR ACQUERIR : LA CONCEPTION D'UN INSTRUMENT	26
B. UN SCHEMA DE TRAVAIL EN TROIS ETAPES	28
1°/ PROPOSITIONS DE LA STRUCTURE DE VEILLE	28
2°/ DECISIONS DU COMITE D'ACQUISITION	29
3°/ AJUSTEMENTS ET SUIVI DES ACQUISITIONS	30
C. LES PROBLEMATIQUES DE LA FOURNITURE D'ACCES	30
1°/ LA RELATION AU CATALOGUE : INTEGRATION OU INDEPENDANCE ?	31
2°/ L'ACCES AUX POSTES DE CONSULTATION : LIBERALISME OU ENCADREMENT ?	32
3°/ LA STRUCTURE DU REPERTOIRE : STABILITE OU DYNAMISME ?	34
CONCLUSION	36
BIBLIOGRAPHIE	37
ANNEXES	41

AVERTISSEMENT

Le rythme de notre scolarité au sein du département de la formation initiale des bibliothécaires de l'enssib a été perturbé par des difficultés d'ordre personnel. On s'expliquera ainsi la place mesurée des "références extérieures" dans ce projet.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à :

Madame Dominique Roche,
pour la liberté de jugement qu'elle m'a fait partager,

Madame Françoise Kaczorowski,
pour la perspicacité de ses conseils,

Madame Françoise Boustouler,
pour son obligeance prodigue d'elle-même,

Messieurs Jean Bernon, Christian Ducharme et Michel Fraysse,
qui ont éclairé mes premiers pas dans la profession,

et l'ensemble du personnel du service des publications internationales,
pour sa compétence, sa disponibilité, sa gentillesse.

INTRODUCTION

« Le juriste est l'homme des livres ». Cet aphorisme, cher aux plus anciens professeurs de droit, mérite d'être rénové, rappelait Pierre Catala dans son ouvrage, *le droit à l'épreuve du numérique*¹. Et ce professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) de poursuivre : « Le juriste demeure plus que jamais friand d'informations, mais il ne les attend plus que du livre. Des rayons entiers d'ouvrages s'engloutissent désormais dans des mémoires magnétiques, dont l'ordinateur restitue la science à qui sait l'interroger. »

En effet, le développement des banques de données juridiques avait marqué une première étape dans l'évolution de l'environnement documentaire des juristes. Très vite, le mariage de l'informatique et de la documentation avait suscité, dans ce qu'il est convenu d'appeler « les sciences juridiques », des éclairages et des enseignements neufs sur la connaissance des formes de la matière juridique, sur l'évolution de ses structures, sur les conditions de sa transmission. Les conséquences attendues étaient nombreuses. Chez les étudiants en droit, il devait en résulter une élévation générale du niveau de connaissance juridique. Aux yeux des praticiens, l'équilibre des sources du droit en sortirait modifié, l'automatisation dévoilant dans la jurisprudence des lignes de force jusque là ignorées. Quant à la forme, une meilleure qualité rédactionnelle des actes juridiques pouvait être espérée. Et sur le fond, c'était la sécurité juridique, visée finale et condition d'efficacité de tout juriste, dont on pouvait attendre qu'elle en fût notablement favorisée.

La révolution du numérique démultiplie aujourd'hui ces attentes et ces espoirs.

¹ CATALA, Pierre, *le droit à l'épreuve du numérique, Jus ex machina*, Presses universitaires de France, 1998, (collection droit, éthique, société)

Le développement des documents multimédias, des pages et des sites Internet marque en effet une nouvelle dimension dans l'accumulation quantitative des documents. La bibliothèque ne pouvait évidemment rester inactive dans ce champ. Il lui fallait remettre en jeu son rôle, et de traditionnelle devenir numérique, afin de maîtriser les deux grands types de ressources disponibles sur internet : les banques de données de toutes sortes, dont relèvent les catalogues de bibliothèques interrogeables à distance par exemple, et les sites proprement dits, foisonnants, proposant tout à la fois des informations administratives et des prestations commerciales, des livres et des périodiques, des documents pédagogiques comme des oeuvres patrimoniales... De nombreuses bibliothèques, dès lors, se sont attachées à développer leur propre site internet. Leur collection, leur organisation et leurs services y font l'objet de présentations plus ou moins détaillées. De plus en plus d'entre elles proposent également un répertoire de ressources internet ainsi réunies en une sorte de collection virtuelle, dont elles ont fait, pour ainsi dire, et pour reprendre un concept traditionnel aux bibliothèques, l'"acquisition". Acquérir car il s'agit de mettre en œuvre, en l'espèce, la compétence traditionnelle du sélectionneur, acquérir car c'est là enrichir et les collections et les services de la bibliothèque et, enfin, enrichir pour proposer à l'utilisateur des documents signalés à l'issue d'un traitement bibliothéconomique adéquat.

Depuis juillet 1998, la bibliothèque Cujas a rendu accessible sur le web son catalogue². Déjà, elle envisage de "proposer aux utilisateurs de nouveaux services"³. Des revues de sommaires extraits de 250 périodiques juridiques et de 300 périodiques économiques et de sciences politiques sont prévues. Enfin, une liste de signets a d'ores et déjà été mise en place par le Centre de recherche documentaire (Cerdoc).

Cette acquisition de ressources internet, dans un contexte d'accumulation exacerbée de documents à la suite de la révolution numérique, place la bibliothèque devant la nécessité d'un nouveau pas en avant dans la valorisation de son rôle : l'accumulation n'est rien sans la maîtrise qu'on en assure. On ne peut se figurer les facilités nouvelles d'accès aux documents sans un traitement documentaire extrêmement élaboré. De fait, la culture de l'information, dont on entend parfois dire qu'elle est près de remplacer la culture, « traditionnelle », du document, accompagne et enrichit celle-ci plutôt qu'elle ne s'y substitue. Plus que jamais, une

² La société Ever a conduit la partie technique de cette réalisation accessible à l'adresse : <http://www-cujas.univ-paris1.fr>

large accessibilité des documents, un haut niveau de médiation professionnelle, des services documentaires à forte valeur ajoutée sont autant de conditions, chacune et tout ensemble, du succès des bibliothèques. Au bibliothécaire oeuvrant dans une bibliothèque juridique revient la tâche de faciliter la recherche documentaire de l'utilisateur, désorienté devant la démesure des sources d'informations juridiques, incertain de la qualité terminologique à donner à son besoin, peu familier des techniques et des détails du repérage de documents...

Cette poursuite du succès doit amener les bibliothèques à développer la réflexion sur l'élaboration de ces répertoires. On ne peut se satisfaire d'une sélection précipitée, d'autant plus rapide qu'elle se réduit techniquement à quelques "clicks" bien anodins. La politique d'acquisition de liens doit répondre à des principes. Les lignes directrices de celle-ci doivent être communiquées aux utilisateurs des répertoires. Des outils appropriés de sélection, de suivi et de sélection doivent être élaborés. Au total, il ne semble pas indigne que l'enrichissement du corpus traditionnel de la bibliothèque par les documents disponibles sur internet figure au cœur d'une recherche de type professionnel.

Ce travail s'analyse donc comme une contribution aux travaux actuels sur la conception d'une politique d'acquisition de liens internet à travers l'exemple, particulier, du service des publications internationales de la bibliothèque Cujas. Il a en effet semblé opportun de se pencher sur les contours et les conditions d'une politique d'acquisition visant à la création d'un répertoire de liens numériques. Ce répertoire serait spécifique au Service des publications internationales : en somme, il en prolongerait, virtuellement, les collections physiques. Il serait pleinement, dans le même temps, l'une des composantes des fonds de la bibliothèque : localisé dans la sélection de liens déjà créée, il relèverait de la politique documentaire de la Bibliothèque.

³ rapport d'activité 1998 de la Bibliothèque Cujas, page 12

OBJECTIFS

Offrir à la communauté universitaire et scientifique desservie par la Bibliothèque de nouveaux produits documentaires. Cette tâche relève assurément de la vocation de la Bibliothèque qui est de rassembler et de traiter toute documentation utile à la recherche et l'enseignement en sciences juridiques, politiques et économiques. De surcroît, ces nouveaux produits documentaires contribueront à la mise en place d'un véritable système d'information au sein de la Bibliothèque.

Amplifier l'offre documentaire du service des publications internationales. Un service documentaire se fonde sur les besoins des usagers, non sur les collections disponibles sur lesquelles on édifierait un service destiné à des lecteurs abstraits. Or l'instabilité de la documentation internationale et les retards importants dans la diffusion d'une partie d'entre elle libèrent un espace pour l'accès électronique aux publications internationales.

Valoriser la Bibliothèque, ses collections et ses services. Cette mise en valeur sera amplifiée par la mise en place d'une politique d'acquisition de liens internet à même de refléter les spécificités de cet établissement. Un outil étroitement conçu à partir des services d'ores et déjà rendus s'adaptera à l'identité de l'établissement et confortera l'identité de celui-ci. Un répertoire de liens délibérément accentué en matière d'organisations internationales soulignera de façon novatrice le triple statut de la Bibliothèque Cujas : bibliothèque depositaire des publications de l'O.N.U., Centre de Documentation Européen et Centre d'Acquisition et de Diffusion de l' Information Scientifique et Technique en sciences juridiques.

I. UN CADRE D'ELABORATION SPECIFIQUE

Héritière d'une histoire ancienne, la Bibliothèque Cujas est devenue la bibliothèque de référence en sciences juridiques. Ses collections, ses services, la qualité du travail fourni quotidiennement par ses agents concourent à l'entretien de ce renom. Certes, la nécessaire adaptation de cette institution aux habitudes bien installées rencontre parfois de lourdes contraintes. Mais le dessein d'ensemble, empreint de volontarisme, que brosent les propositions de la Direction pour le contrat Etat/Université 1998-2001, dégage des lignes de cohérence pour l'avenir et désigne des pivots de changement.

Dans ce contexte, le Service des publications internationales, au sein du département des Entrées, traduit dans son existence même l'une des singularités de la Bibliothèque : son ouverture à l'international. Il rassemble donc des dépôts de publications très particulières, constituées sur une base déjà ancienne et jamais négligées depuis lors. Ce service documentaire de haute tenue n'est pas, toutefois, à l'abri des mutations qui touchent la totalité du monde des bibliothèques. Si ces mutations, inévitables, s'avèrent délicates, des adaptations mesurées ont déjà été mises en œuvre.

A. LA BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE CUJAS

C'est dans la grande salle de lecture que l'on sent battre le pouls de la Bibliothèque. On y voit aussi bien les reliures défraîchies du Recueil général des lois et des arrêts de 1852 que l'éclat des écrans d'ordinateurs qui se sont multipliés depuis les travaux de 1998. Tradition et technologie se mêlent donc étroitement dans cette enceinte. C'est bien un délicat équilibre de ces deux tendances qui modèle l'activité présente comme les perspectives d'avenir de la Bibliothèque.

1°/ LA BIBLIOTHEQUE DE REFERENCE EN SCIENCES JURIDIQUES

L'existence d'une bibliothèque juridique à Paris est ancienne. Il faut en effet remonter à l'année 1475 pour trouver la première mention de la Bibliothèque de l'Ecole de droit. L'emménagement de la Faculté de Droit et de ses livres dans les immeubles dessinés par Soufflot sur la montagne Sainte - Geneviève a lieu en 1772. L'année 1829 voit la bibliothèque s'ouvrir aux étudiants préparant leur thèse et 1831 devenir accessible sans restriction. Encore n'est-ce que de 10 à 14 heures ... En 1876 arrive le premier grand bibliothécaire de Cujas : Paul Viollet. Il s'emploie à forger un véritable instrument de travail au service des étudiants juristes. L'autre grand nom dans l'histoire de la bibliothèque est celui de François Saleilles, qui, à partir de 1920 et tout au long des treize années suivantes, porte tout son effort sur la refonte et l'aménagement logique d'un catalogue jusqu'alors analytique. Le thesaurus qu'il mit au point servit à des générations de catalogueurs. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la multiplication du nombre d'étudiants, l'expansion des collections, la création d'un fonds de périodiques mettent en jeu le bon fonctionnement de la bibliothèque. Ce n'est toutefois qu'en 1958 que la bibliothèque prend possession des locaux de la rue Cujas. Elle y est encore ...⁴

Or, en une sorte de raccourci, cette évocation historique, sommaire, énumère et ramasse toutes les questions auxquelles Cujas doit faire face aujourd'hui : délicate gestion des espaces, des circulations et des accès, préservation continue de fortes amplitudes horaires, maîtrise difficile de l'expansion des collections, enrichissement permanent du catalogue, démographie étudiante, ...⁵ En dépit des difficultés, ou peut-être grâce à elles, la bibliothèque Cujas, dans le respect de ses missions, est pourtant devenue, tout à la fois, le premier conservatoire du patrimoine juridique français, un instrument de recherche aux services les plus pointus et une institution engagée dans de multiples partenariats.

La mission de la Bibliothèque Cujas, bibliothèque interuniversitaire dont l'Université de Panthéon-Sorbonne (Paris I) est l'université de rattachement, consiste à « offrir à la communauté scientifique l'exhaustivité des sources documentaires en sciences juridiques, mais aussi de certains secteurs de l'économie et des sciences politiques ». La bibliothèque dispose à cette fin d'une superficie de 7400 mètres carrés répartis sur deux bâtiments, de cinq salles de lecture offrant au total près de six cent places assises et de vingt kilomètres de rayonnages en magasins, hors réserve et libre accès. Ses collections comprennent au total quelques 600 000 ouvrages, parmi lesquels 160 600 thèses et 21 500 mémoires. La Réserve totalise 12 000 ouvrages anciens et précieux, dont 7 incunables, le plus ancien daté de 1450, et environ 400 ouvrages du seizième siècle. La grande salle de lecture offre plus de 10 000 ouvrages en libreaccès. Chaque année, la Bibliothèque acquiert la production juridique française dans son exhaustivité. Les périodiques sont au nombre de 7 678, vivants pour près de la moitié d'entre eux. Toutes ces ressources sont offertes à près de 17 000 usagers. Ces derniers ont accès à la Bibliothèque à la faveur d'une des plus importantes amplitudes horaires d'ouverture au public en France : 2770 heures par an. L'ampleur, la qualité, la nature de ses collections font de Cujas la bibliothèque juridique par excellence.

Dans le cadre ainsi dessiné, soixante-six agents travaillent quotidiennement à l'accomplissement de cette mission, répartis entre cinq départements. Du département des Entrées relève la gestion de l'ensemble des achats et des dons, y compris, plus spécifiquement, l'exécution des tâches liées à la qualification de Cadist, la gestion des périodiques du Centre Régional 27 du Catalogue Collectif National des publications en série, les rapports avec la

⁴ RAMBAUD J., *Présentation de la Bibliothèque Cujas*, document interne, novembre 1973

Bibliothèque nationale de France dont elle est l'un des pôles associés, le suivi des thèses, des mémoires et des mises à jour. Le services des publications internationales appartient à ce département. Le département du Traitement coordonne le catalogage informatisé, la conversion rétrospective des fichiers anciens et la participation aux entreprises collectives comme Auroc et Rameau. Le département de la Diffusion et de la Communication assure les fonctions traditionnelles propres au fonctionnement d'une bibliothèque : accueil, inscriptions, communication, salles, prêt à domicile, gestion des magasins et de la réserve. Il décide en outre des modalités particulières de communication mises en œuvre à l'occasion des concours d'agrégation en droit privé et en sciences criminelles, en droit public et en histoire du droit ainsi que, pour partie, en sciences politiques, en économie et en gestion. Personnel, comptabilité et régie relèvent du département des Affaires administratives. Enfin, le Centre de la Recherche dOCumentaire (Cerdoc) travaille comme un véritable "laboratoire technologique du droit". Ce département, dont dépend le Prêt Entre Bibliothèques, élabore, depuis 1993, en collaboration avec des cabinets d'avocats parisiens, le Doctrinal, base de données de doctrine, en droit français et communautaire, sous forme de références bibliographiques extraites de plus de 190 revues. De surcroît, il fournit, aux avocats, entreprises, juridictions administratives qui en font la demande, des documents rassemblés, le plus souvent dans l'heure qui suit la requête, par les bibliothécaires du service à l'issue de recherches pointues sur les cédéroms, les bibliographies papier ou les banques de données en ligne installées à Cujas. La recherche et la fourniture de documents sont tarifées de façon détaillée. En 1998, le chiffre d'affaires du Cerdoc s'est élevé à 458 277 francs, soit 85 % de plus qu'en 1997. Le taux de demandes traitées, au cours de la même période, s'est accru de 65%. Unique en France, ce service documentaire de pointe, payant, tournés vers les professionnels, apparente la Bibliothèque Cujas à des institutions qui, dans le monde anglo-saxon, accomplissent ce type de mission : la New York Public Library et la British Library.

2°/ DES CONTRAINTES LOURDES, UN DESSEIN D'ENSEMBLE VOLONTARISTE

⁵ la Bibliothèque partage en cela le sort des "grandes" bibliothèques de la Montagne Sainte-Geneviève que sont la Bibliothèque Sainte-Geneviève et la Bibliothèque de la Sorbonne.

Ces ressources et ces succès ne sauraient masquer les contraintes lourdes et les facteurs d'inertie auxquels la Bibliothèque est confrontée. La nouvelle Direction, installée en 1997 avec Madame Dominique Roche, a souhaité prendre à bras le corps cette situation en ouvrant de nombreux chantiers.

Un chantier physique, d'abord, et non des moindres, avec la mise en conformité avec les normes de sécurité de la grande salle de lecture et des locaux attenants. La salle de lecture a été réaménagée sur une grande échelle avec l'électrification des tables, désormais équipées de lampes individuelles et de prises pour ordinateurs portables, l'éclairage des rayonnages muraux, la réfection entière des sols et des peintures, la réfection du circuit électrique et la mise au norme du câblage informatique. Ce chantier a entraîné le déménagement d'une masse importante de mobilier, d'ouvrages, de matériel informatique et de lecteurs de microformes. Aux deux mois de fermeture au public de la Bibliothèque initialement prévus pour la conduite à bien de ce chantier sécurité sont venus s'ajouter six mois rendus nécessaires par la découverte, au cours des travaux, de revêtements en amiante qu'il a fallu éliminer des locaux. La bibliothèque avait toutefois pris soin de maintenir l'accès aux usagers du Cerdoc et avait mis en place un service de prêt différé. Les dépenses induites par ces travaux, conçus globalement (déménagement, câblage, etc.) s'élèvent, pour ce qui concerne le budget de la Bibliothèque, à rien moins que 1 360 000 francs.

Un autre "chantier", dès avant, avait consisté dans le renforcement de la sécurité des personnes et des biens, et le retour d'une atmosphère propice au travail à l'intérieur de la Bibliothèque. Outre la multiplication des vols et la présence de personnes indifférentes au labeur de l'esprit, les habitudes des usagers en terme de restauration sur place et de tabagie incontrôlée laissaient une désagréable impression de ... désordre. La mise à disposition de six postes de contrats emploi-solidarité a permis, depuis le dernier trimestre 1997, de mettre en place un efficace contrôle des entrées. Outre une fonction de filtrage, il remplit une utile tâche d'orientation des lecteurs. Il contribue à réduire les nuisances énumérées ci-dessus, lesquelles, font, de surcroît, l'objet de campagnes de communications spécifiques.⁶

⁶ Une campagne anti-tabac par voie d'affichage a été conduite l'hiver dernier. Une campagne anti-bruit basée sur le même principe est en cours (octobre 1999).

Parce que les ressources de la Bibliothèque sont loin d'être uniquement matérielles, un important effort de formation continue des personnels a été en outre consenti au cours de l'année 1998. Cette année était marquée par la multiplication, inhabituelle, du nombre de concours organisés par l'administration. 147 jours de décharge horaire furent ainsi consentis et la formation et le perfectionnement du personnel, précisément 40 % de celui-ci, représentèrent 83 jours de formation. Cet effort de formation a été prolongé dans l'élaboration d'une Charte de la formation, document qui consigne par écrit et dans le détail la politique de formation de la Bibliothèque Cujas et les modalités d'application des droits à la formation. Chaque agent de la Bibliothèque en a obtenu communication.

Enfin, les travaux préparatoires de chantiers dont les développements restent à venir ont été lancés. En octobre 1998 a été lancé, entreprise considérable, le traitement du catalogue manuel avant 1952 (vérification des cotes et localisation de chaque document) indispensable à l'installation du module "communication" dans le système informatique de la Bibliothèque tout comme l'est, d'ailleurs, le long et complexe travail d'encodage et d'exemplarisation des ouvrages ou des volumes reliés de périodiques. De cette informatisation de la communication sont attendus notamment de nouveaux progrès dans la satisfaction des demandes de communication des lecteurs. Par ailleurs, une étude sur la numérisation de livres anciens conservés à Cujas a été réalisée, dans un double but de préservation et de diffusion, les supports numériques offrant une qualité de restitution inégalée. Les crédits nécessaires que la Bibliothèque vient d'obtenir va lui permettre, dans les mois à venir, de se lancer dans cette opération. Elle permettra une valorisation supplémentaire de ses collections et aboutira à une extension du site internet de la Bibliothèque.

En regard de ces chantiers, deux dossiers lourds subsistent, dont la nature et l'ampleur échappent en grande partie aux responsables d'un établissement comme Cujas.

Aux soixante-six titulaires qui travaillent à Cujas, il convient d'ajouter les vacations qui, en 1998, ont représenté l'équivalent de 12 emplois à temps complet. La place du personnel contractuel, en partie temporaire, ne permet de mettre sur pied une organisation fructueuse et continue qu'au prix d'une relative vulnérabilité aux aléas de toute sorte (baisse des crédits, inflexion de la législation sociale, état des relations sociales, ...). Le poids de ce personnel est considérable : le service du personnel est assuré pour moitié par des vacataires, le service de la

comptabilité pour un tiers, les tâches du Cerdoc pour les deux tiers. Le rapport d'activité 1998 de la Bibliothèque souligne en outre que "des pans entiers d'activité" sont toujours dépourvus d'encadrement suffisant : la Réserve, la gestion des collections en magasin, la mise à disposition du catalogue. Le département de la Communication est notoirement sous-encadré puisqu'un seul conservateur assume la responsabilité des 46 personnes qui participent au service. Quant à l'informatique, la bonne volonté et la compétence des personnels affectés à ce service ne suffisent pas à couvrir tous les besoins au point que la Bibliothèque a dû recourir aux prestations d'une entreprise extérieure.

Le second point de fixation de l'inquiétude réside dans la saturation des magasins. Des opérations complexes de refoulement ont été entreprises à la faveur des travaux du chantier "sécurité". A ces tâches, qui impliquent pour les personnes de magasinage des manipulations harassantes, s'ajoutent, pour le personnel des départements des Entrées et du Traitement, de multiples et minutieuses corrections dans le CCN, l'Opac et les registres. Toutefois, les mètres linéaires dégagés ne permettront d'absorber, vraisemblablement, que les acquisitions des deux voire trois prochaines années.

Les chantiers se poursuivent. Les dossiers lourds ne sauraient disparaître facilement. Dans ce contexte, la Bibliothèque entend "poursuivre et intensifier son effort de modernisation et d'adaptation aux attentes du public". Tel est bien l'objectif des propositions formulées à la date du 12 mai 1998 par la Direction de la Bibliothèque dans le cadre de la préparation du contrat quadriennal 1998-2001. Trois axes structurent le projet que renferme ce travail de prospective.

L'amélioration du service rendu au public passe par une nécessaire recomposition de l'espace (utilisation de surfaces inutilisées, rénovation d'espaces après le chantier "sécurité", ...), la consolidation de l'amplitude horaire de l'ouverture au public (recrutement de titulaires, "lissage" des plages horaires, ...), la diffusion de l'information (installation de points et de banques d'accueil, création d'une signalétique, ...), enfin, l'achèvement du système de gestion intégré avec, notamment, l'installation des modules "acquisition" et "communication".

Le développement des collections en droit étranger, en économie et en gestion, la numérisation d'oeuvres rares et peu accessibles conservées dans le fonds ancien de la Bibliothèque et l'achèvement de la conversion rétrospective des catalogues constituent les

trois orientations majeures du développement des collections. Le devoir d'excellence et d'exhaustivité de la Bibliothèque vis-à-vis de son public l'amène à attacher une importance toute particulière à ce second volet.

Enfin, la participation au développement des réseaux (développement du réseau local de cédéroms français et étrangers, partenariats en matière de réseaux d'exploitation commune de cédéroms, ...) et l'élaboration de nouveaux produits documentaires (dépouillement de mélanges sur cédéroms, création d'une base de données de sommaires de périodiques en droits étrangers) visent à la constitution d'un véritable système d'information en droit, mêlant outils virtuels et réels. L'acquisition d'une interface d'interrogation et le renforcement de l'équipe du prêt entre bibliothèques renforceront utilement ce système d'information.

Il ne peut y avoir d'universités dynamiques sans un outil documentaire moderne, évolutif, reconnu. Renforcer la qualité de son accueil, étendre encore sa couverture documentaire, édifier un système d'information en droit par le recours aux moyens de communication les plus innovants : ces trois orientations visent à conforter la Bibliothèque dans son rôle de soutien documentaire à la communauté universitaire et scientifique qu'elle dessert.

B. LE SERVICE DES PUBLICATIONS INTERNATIONALES

A son échelle, modeste, le Service des publications internationales reflète la situation de la Bibliothèque : entre saturation et vertige, il doit en permanence définir et maintenir un équilibre critique sans négliger les outils de son propre développement.

1°/ UN SERVICE DOCUMENTAIRE DE HAUTE TENUE

A première vue, tout apparente le service des publications internationales à " une petite bibliothèque dans la bibliothèque ". Toutes les étapes du circuit du document s'y retrouvent : réception, bulletinage, inventaire, catalogage, traitement des factures, réclamations, mise à disposition, ... Les modalités de communication en vigueur traduisent l'insertion du service dans le fonctionnement quotidien de la Bibliothèque : si une partie des collections est en libre-accès dans la salle de consultation ouverte depuis 1988 tandis qu'une autre, conservée dans une réserve propre, est communiquée par le personnel de la salle chargée de l'accueil

(document miméographiés de l'O.N.U.), la plus grande partie suit le circuit normal des guichets de la grande salle de consultation de la Bibliothèque. Ces opérations, au-delà de leur aspect technique, répondent toutes au souci de la satisfaction finale du lecteur, étudiant de troisième cycle, chercheur ou enseignant. Au service de ce dernier sont notamment placés près de 551 titres de périodiques⁷. Ils forment aujourd'hui une collection aux fondements anciens.

Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, en effet, la Bibliothèque Cujas entra, avec sept autres bibliothèques françaises, dans le système des bibliothèques dépositaires des Nations Unies. Ce système ne compte pas moins, aujourd'hui, de 372 établissements répartis dans 141 pays.

A ce titre, la Bibliothèque bénéficie du régime dit "de dépôt général" et reçoit l'ensemble des documents officiels des principaux organes de l'O.N.U., les publications qui comportent un numéro de vente, brochées ou non, et indépendamment de leur lieu de publication, tous les périodiques disponibles par ailleurs sur abonnement, les volumes du Recueil des Traités et, de manière générale, tous les documents et publications de l'O.N.U. qui font l'objet d'une distribution générale dès lors qu'ils sont disponibles dans la langue choisie par la bibliothèque dépositaire (le français dans le cas de la Bibliothèque Cujas). La recherche bibliographique sur ce corpus est grandement facilitée par l'accès, au sein de la salle de consultation du Service, du cédérom UNBIS. La bibliothèque Cujas est l'un des rares établissements détenteurs de cet outil de recherche irremplaçable. La documentation ainsi réunie, aux volumes impressionnants, s'ajoute aux publications de la Société des Nations et de l'Organisation Internationale du travail, dont, dès l'origine, la Bibliothèque était dépositaire. Sont disponibles, notamment, dans la salle de consultation du Service, les documents de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., l'intégralité des résolutions du Conseil de Sécurité, les documents miméographiés de ce dernier, les documents de travail du Comité Economique et Social. A ce dépôt, l'O.N.U. fixe des conditions auxquelles les dépositaires sont tenus de se conformer. Elles obéissent, pour l'essentiel, à la nécessité de traiter les documents distribués selon les règles de la profession et d'en assurer le classement, la conservation et la consultation les plus continus et efficaces possibles. Depuis 1975, sur décision du Comité des publications de l'O.N.U, la distribution entièrement gratuite des publications est restreinte à deux bibliothèques par pays, le plus souvent la bibliothèque nationale et la bibliothèque

⁷ En 1998, conformément à la législation en vigueur sur les marchés publics, la Bibliothèque Cujas a passé un marché pour ses achats documentaires. Depuis le 01 janvier 1999, les documents émanant des organisations

parlementaire. Les autres dépositaires, dont la Bibliothèque Cujas, furent dès lors tenus d'acquitter une contribution au titre des dépenses de fonctionnement du système, soit, annuellement, près de 1530 \$ U.S.

La Bibliothèque est également Centre de Documentation Européen (C.D.E.). La création des C.D.E. par la Commission remonte à 1963. La mise à disposition des publications communautaires était jugée alors essentielle à la promotion des études européennes dans les universités des Etats membres et dans la "communauté éducative internationale". On considérait également que les études européennes étaient un moyen de renforcer le processus d'intégration, lequel, en retour, devait favoriser la recherche et l'enseignement en la matière. Ces centres étaient conçus pour abriter des "collections documentaires exhaustives, bien gérées et accessibles". Sont notamment disponibles, dans la salle de consultation, la totalité de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, toutes les décisions et tous les rapports de la Commission Européenne des droits de l'Homme, les bulletins de l'Union européenne des trois dernières années, les communications de la commission de l'année en cours, ...

En 1995, un processus de conventionnement entre la Commission et les centres a été engagé, aux termes duquel une exigence de traitement professionnel des collections constituées a été officiellement posée. Les conventions signées ne comportent aucune limitation dans le temps quant à leur validité.

En outre, la Bibliothèque possède les publications de plus de 80 organisations intergouvernementales, de la Cour Internationale de Justice à l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique au Programme des Nations Unies pour le Développement. Et puisque les organisations non gouvernementales deviennent d'authentiques acteurs de la scène juridique internationale, les publications de quelques-unes d'entre elles, comme Amnesty International ou le Comité International de la Croix-Rouge, sont entrées dans les collections. Ce service, dès lors, n'est plus seulement "intergouvernemental", son qualificatif initial lors de sa création, mais "international".⁸

2°/ DES MUTATIONS DELICATES, DES ADAPTATIONS MESUREES

internationales sont servis à la bibliothèque Cujas par la société Interphiliv.

⁸ Nous empruntons cette formule à M. Michel Fraysse.

Le Service des publications internationales doit aujourd'hui faire face à des évolutions d'origine, d'ampleur et de nature multiples.

Jusqu'il y a peu, la Commission était dépourvue de définition claire de ses relations avec le Centre de Documentation Européen (C.D.E.). Or, deux tendances apparaissent désormais en la matière. Tout permet, en premier lieu, de penser que la Commission entend réduire le nombre de CDE en Europe en général, en France en particulier (il en existe 50 en France, dont 10 à Paris!). Ce mouvement se doublera de la désignation de certains centres comme "pôles d'excellence" Ceux-ci bénéficieront à ce titre d'un enrichissement de leurs collections (envoi gratuit de documents supplémentaires, par exemple d'encyclopédies co-éditées avec des éditeurs privés). En retour, ils ouvriront vraisemblablement leurs services documentaires à un surcroît d'usagers. Cujas peut raisonnablement s'attendre à participer à cette évolution. Pour commencer de répondre à cet impératif de rationalisation et de mise en réseau des CDE, M. Michel Fraysse, qui nous a précédé sur ce poste, a contribué, de façon notable, à la mise en place d'une liste de diffusion, baptisée FranCDE, commune aux CDE francophones, lesquels étaient dépourvus jusqu'alors de tout instrument de coopération.

Par ailleurs, il n'apparaît désormais plus souhaitable à la Commission de ne pas limiter dans le temps la convention signée avec le CDE. En effet, la Commission manifeste le souci que les CDE ne se tiennent pas à l'écart des processus de changement, notamment liés à la diffusion des données numériques. Ces évolutions justifient la mise en œuvre d'évaluations régulières. Or, pour être garanties d'effet, ces évolutions doivent logiquement être liées à la reconduction des conventions. D'ores et déjà, mais sans précision supplémentaire, l'archivage électronique a été évoqué comme l'un des critères d'évaluation applicables.

Par ailleurs, et c'est un paradoxe, le développement du service a coïncidé avec une stagnation puis une diminution des effectifs.⁹ Deux conservateurs y travaillaient jusqu'en 1996, date à laquelle le service n'est plus assuré que par un conservateur et une bibliothécaire adjointe à 45%. En 1998, le conservateur responsable du service quitte ce poste pour prendre en charge le poste des acquisitions étrangères. Toutefois, il "garde un oeil " sur ce service, et ce d'autant

⁹ Nous reprenons ici les conclusions d'un rapport remis par M. Michel Fraysse à la Directrice de la Bibliothèque en 1998.

que le bibliothécaire affecté à ce poste en novembre 1998 ne l'occupe effectivement qu'en juillet 1999, formation initiale oblige ... Dans le même temps, deux magasiniers à temps plein, puis un seul ont travaillé pour le service. L'ouverture du service implique donc la présence de personnel vacataire (soit 40 % du temps de travail). Or, la qualité du service rendu, fondée sur la complexité de la documentation et assurant un renseignement bibliographique "pointu", nécessite une dotation raisonnable en personnel. Ce personnel doit être en nombre suffisant pour assurer le service intérieur (commande, réception, traitement et bulletinage des périodiques déposés au Service et des périodiques annuels irréguliers) et le service public (la salle de consultation ouverte en 1988 dispose d'une quinzaine de places assises).

Enfin, le développement des supports numériques amènent les organisations internationales à développer leurs sites internet, le plus souvent avec beaucoup de dynamisme. Ces développements rencontrent souvent l'impératif de rationalisation budgétaire que connaissent toutes ces institutions depuis, plusieurs années : les dépôts se voient de plus en plus souvent proposés de choisir entre la réception de documents sous forme "papier" et l'accès à des bases de données. La fourniture d'un accès internet et la question de la sélection des liens numériques se posent donc avec une acuité croissante au Service des publications internationales.

II. UN PROTOCOLE D'ACQUISITION ADAPTE

La conception d'une politique d'acquisition de liens numériques, dans le cadre spécifique qu'est le Service des publications internationales de la Bibliothèque Cujas, doit répondre à un protocole adapté.

Ce protocole doit viser l'instauration de modalités de sélection professionnelles des liens. Sa mise en œuvre implique un schéma de travail simple et efficace. Enfin, il ne sera pleinement satisfaisant que s'il prend toute la mesure des problématiques de la fourniture d'accès.

A. DES MODALITES DE SELECTION PROFESSIONNELLES

C'est à la lumière des critères et des enjeux qui pèsent sur la sélection des liens numériques que doit être conçu un instrument de sélection de sites et de pages internet.

1/ SELECTIONNER POUR CHOISIR : LA DEFINITION DES CRITERES

Internet est un paradoxe. Il véhicule l'idéologie de l'information spontanée. Il entretient l'utopie de la disponibilité universelle. Pourtant, dans l'espace de la bibliothèque, il nécessite une médiation accrue, en termes de méthode comme de techniques, de la part des bibliothécaires. Quatre caractéristiques propres au "réseau des réseaux" expliquent cette situation.

L'abondance des informations est évidemment l'aspect le plus déconcertant, sinon frappant, d'Internet. Par contre-coup, l'utilisateur exprime une demande de proximité accrue entre ses besoins et l'information répandue sur Internet. A cette fin, le bibliothécaire se doit d'opérer des choix. La complexité d'internet, son univers au lexique et aux manipulations si particulières, suscitent également chez l'utilisateur un besoin de clarté. A cet égard, la tâche du bibliothécaire consiste à structurer l'information. Les données et les commentaires sur Internet sont, pour leur part, hétérogènes et leurs sources multiples, au point qu'un traitement de l'information est de nature à simplifier les efforts de l'utilisateur en quête d'information. Le bibliothécaire doit, pour y répondre, classer. Enfin, le document numérique disponible sur internet rompt les habitudes d'utilisation des supports traditionnels ; délivré de tout caractère physique, virtuel, il a, sur la Toile, le don d'ubiquité. Dès lors, l'utilisateur doit s'y familiariser. Le bibliothécaire contribue à cet apprentissage de l'information dans toute la mesure où il sait en maîtriser tous les aspects. Ainsi, choisir, structurer, classer et maîtriser sont, fondamentalement, les tâches dont il doit répondre dans la sélection de liens numériques.

A cet effet, il dispose d'une panoplie de critères de sélection. Si les uns sont, somme toute, traditionnels au métier de bibliothécaire, d'autres se signalent par leur nouveauté radicale, liés qu'ils sont à la structure et à la nature d'Internet.

Les premiers de ces critères, "traditionnels", inspirés de ce qui se fait en matière de collections imprimées, présentent un intérêt certain pour l'appréciation de la valeur d'un site. L'identification de la source permet de situer l'auteur du site, personne physique ou morale, sa notoriété, sa compétence, son insertion dans un corpus de sources d'information par le biais des bibliographies mentionnées sur le site lui-même. L'analyse du contenu permet de passer en revue les degrés d'objectivité et d'impartialité de l'information, la cohérence et la pertinence des données fournies, la précision et la fiabilité des éléments décrits ainsi que l'étendue du champ documentaire couvert. L'appréciation du style permet d'évaluer la qualité de la langue et la correction de la terminologie. La typologie du public visé, enfin, permet de vérifier dans quelle mesure l'étudiant et le chercheur en sciences juridiques trouvent intérêt à la consultation de ce site.

Source, contenu, style, public : à ces critères s'ajoutent des critères spécifiques. Ceux-ci sont liés à l'abondance, la complexité, l'hétérogénéité et la virtualité des ressources internet. C'est ainsi que le souci de mise à jour des informations par l'auteur du site s'apprécie à l'aune du rythme des mises à jour et en fonction des dates de création et de révision mentionnées. La valeur graphique et multimédia du site dépend de l'impératif auquel elle répond : s'agit-il d'une simple recherche d'effets ou du complément à une architecture visant à la clarté ? De l'efficacité de la structure des données disponibles doit résulter, dans l'idéal, une véritable hiérarchisation de l'information comme une multiplication des points d'entrée dans le site, propre à faciliter la recherche d'informations. La qualité des liens créés découle de leur pertinence, de leur degré de mise à jour, de leur présence sous forme de répertoires analytiques, de leur nombre. La souplesse de navigation dans le site est fonction, tout à la fois, de la facilité de connexion, des délais de réponse, de l'environnement informatique requis, de l'interactivité du site. Enfin, le sérieux et la complétude du site dépendent de la présence d'information sur le contenu (abstract, sommaire), sur le site (auteurs, visées, mises à jour), sur les recherches possibles (index, tables, moteurs).

2/ SELECTIONNER POUR ENRICHIR : LA FORMULATION DES ENJEUX

L'enrichissement des corpus traditionnels de la bibliothèque par les collections numériques place l'opération de sélection de liens numériques au confluent de nombreux enjeux pour la Bibliothèque, le Service des publications internationales, la communauté universitaire et scientifique et l'utilisateur.

L'analyse et la sélection des sites sont fonction de la nature des publics que la bibliothèque dessert. C'est bien dans la relation à ces publics que se construit l'offre documentaire. En dernière analyse, c'est le respect de la politique documentaire globale de l'établissement qui fonde la sélection de tel lien et son intégration dans le répertoire. A cet égard, la politique d'acquisition de sites internet devient le lien essentiel entre la bibliothèque et, d'une part, le public des usagers "physiques", inscrits à la bibliothèque, circonscrits par leur nombre, identifiés par leur statut et, d'autre part, le public des "internauts", qui accède à distance au répertoire de liens, ensemble indifférencié de requêtes impossibles à singulariser.

Dans le rapport au public "physique", l'analyse et la sélection des sites découlent de choix de politique documentaire, lesquels peuvent relever de philosophies différentes. Aussi l'orientation donnée aux objectifs de l'établissement influence-t-elle le but visé par la sélection de sites. A cet égard, deux choix sont possibles. La sélection peut remplir une "fonction complémentaire" : elle vise alors à combler les lacunes perçues dans les fonds constitués dans une discipline, pour une période donnée ou sur un thème précis. Une "fonction spécifique", en revanche, consiste à réunir des documents en ligne en un "pôle d'excellence" en cours de création ou déjà consolidé, regroupant documents physiques et en ligne ou dévolu entièrement à des liens numériques. Il est évident que la politique d'acquisition étudiée ici et le répertoire qui en sera le résultat concret relèvent de ces deux fonctions.

Dans le rapport au public "virtuel", que permet la mise en ligne du travail de sélection, il s'agit de choisir l'attitude à tenir vis-à-vis de ces utilisateurs plus ou moins lointains. Deux exemples suffisent à éclairer ce point. La langue de travail nécessite que certaines options soient retenues : le bilinguisme est un minimum (français-anglais), le multilinguisme un idéal (la très

grande majorité des institutions internationales ont plusieurs langues officielles)¹⁰. Le service rendu à ce deuxième public justifie la valorisation de certaines rubriques du répertoire : la bibliothèque Cujas, dépositaire des publications des Nations-Unies, Centre de Documentation et, de surcroît, Cadist doit, sans doute, s'interroger : n'est-il pas souhaitable que le répertoire de liens des publications internationales soit présenté en français et, au moins, en anglais ?

Par ailleurs, le principe de continuité des collections s'impose aux sites sélectionnés comme à tout autre élément des collections de la Bibliothèque. L'étagère est virtuelle, certes, sur laquelle reposent ces documents en ligne. Il n'en reste pas moins qu'ils sont intégrés à un répertoire de liens élaborés par la Bibliothèque elle-même. La difficulté réside ici dans le caractère "volatile" et éphémère des documents internet. Dans cette perspective, la duplication sur un disque en verre, voire le recours à la gravure à l'échelle atomique sont sans doute parmi les solutions les plus porteuses d'avenir : elle permettrait la conservation des données, tout autant que leur portabilité en dépit de l'évolution permanente des supports de lecture et d'inscription de l'information. Il est juste de noter d'ailleurs que la bibliothèque y trouverait là une dimension nouvelle à sa fonction patrimoniale en sciences juridiques.

L'analyse et la sélection des sites, enfin, n'échappe pas à l'une des lignes de force des relations entre bibliothèques : la coopération. De nombreuses bibliothèques mènent, sans concertation, le même travail dans les mêmes disciplines sans toujours discerner la déperdition de moyens que cette pratique entraîne. L'abondance des sites, inversement, peut décourager tout établissement de se lancer dans ce travail de repérage. Aussi, il paraît plus judicieux de travailler en réseau. Une entreprise exemplaire de gestion partagée dans un secteur disciplinaire a été ainsi mise en œuvre avec succès. Sitebib réunit une vingtaine d'institutions désireuses "d'assurer une maintenance régulière des listes de liens" dans le domaine des bibliothèques et des sciences de l'information. Ce champ est divisée en sous-champs, répartis entre les membres du réseau, chacun oeuvrant pour l'ensemble du réseau. Cette expérience pourrait servir de modèle à un projet de fourniture d'accès partagé aux liens numériques.

¹⁰ La circulaire du Premier Ministre en date du 07 octobre 1999 sur les sites internet des services et établissements publics de l'Etat rappelle que, dans le champ d'application de la loi dite Toubon, la traduction des écrans en anglais est autorisée à condition de proposer également une traduction dans au moins une autre langue étrangère ...

3/ SELECTIONNER POUR ACQUERIR : LA CONCEPTION D'UN INSTRUMENT

Les critères une fois posés et les enjeux définis, il reste à concevoir l'outil dont il sera fait usage de façon courante à la Bibliothèque. Cet instrument se doit de répondre à deux exigences opératoires de maniabilité - il doit être léger et ne pas nécessiter de connaissances spéciales, et d'exhaustivité, ce qui signifie qu'il ne doit omettre aucun des critères nécessaires à une sélection professionnelle des liens.

Une grille de sélection peut ainsi comporter deux étages.

Un premier "tamisage" doit être effectué afin de rejeter de la phase d'analyse des sites ceux d'entre eux qui, manifestement, ne sauraient convenir aux critères retenus. Ce premier tamisage consiste dès lors en un examen rapide destiné à vérifier la compatibilité du site avec les objectifs de la Bibliothèque Cujas en général et du service des publications internationales en particulier. Quatre aspects fondamentaux peuvent être passés en revue. Deux d'entre eux sont intellectuels. La vérification de la source doit être clairement identifiée et satisfaire aux exigences de compétence de l'auteur, de fiabilité des données fournies et de pertinence des éléments décrits dans le site. La prise en compte de la langue est un autre élément déterminant, aussi bien quant au choix de la langue qu'en ce qui concerne le niveau de qualité observé dans le maniement de cette langue. Les deux autres critères sont matériels. Le caractère payant de l'accès au site est évidemment déterminant. La nécessité d'un équipement spécifique (plugs-in, ...) nuance l'intérêt d'accéder à la ressource étudiée.

Un second tamisage, plus fin que le premier, est ensuite nécessaire. Si le premier tamisage visait la satisfaction de critères¹¹, le second fonde sa rationalité dans la poursuite des enjeux identifiés¹². En outre, il repose largement sur le recours à un principe de pondération. Enfin, cette étape aboutit à un classement entre les sites "candidats", parmi lesquels seuls les mieux "dotés" seront retenus pour figurer dans le répertoire.

Trois catégories de critères sont créées ici. Le contenu doit peser pour au moins la moitié de la décision d' "acquisition". Un site qui offre toute satisfaction de ce point de vue obtiendra un

¹¹ Cf II.A.1

¹² Cf II.A.2

capital de 50 points. La description, au sens large du terme, peut compter pour un quart de la décision, soit 25 points, tout autant que l'architecture du site, condition d'efficacité majeure en ce qui concerne les ressources internet. Ainsi, un site absolument satisfaisant obtiendra cent points. En-dehors de ce cas, idéal, comment attribuer des points à un site? Quatre niveaux d'attributions peuvent être distingués. Le premier indique un site très satisfaisant (50 points pour le contenu et 25 pour la description et l'architecture), le second un site novateur en terme d'approche ou de thématique (30 et 15 points), le troisième un site acceptable (20 et 10 points) et le quatrième un site insatisfaisant (aucun point).

Chacun des trois critères utilisés - contenu, description et source - se décompose en sous-critères, lesquels ne sont pas, toutefois, assorti d'un coefficient, ceci pour conserver à l'instrument sa souplesse et sa facilité de maniement. La description recouvre tout à la fois l'institution ou l'auteur du site, le domaine abordé, les thèmes développés, le lieu d'hébergement, la nature du public visé, l'existence de moyens de contact (e-mail), l'indication de la date de création et de mise en page. La qualité et la quantité d'informations données, le type de données, le rythme des mises à jour, la qualité de style et de langue, l'intérêt par rapport à des supports imprimés ou numériques comparables, la possibilité de recherches locales (moteurs de recherche intégrés), l'existence et la qualité de bibliographies, de lettres d'information diffusées par abonnement et de liens entrent dans le contenu. La qualité de l'arborescence, la présence d'outils de repérages (index, sommaires, plan) composent la rubrique "architecture", de même que l'ergonomie globale du site et la pertinence des éléments multimédia insérés.

Cette grille doit être évidemment considérée comme un outil d'aide à la décision qui vise tout autant à faciliter la décision d' "acquisition" de tel ou tel site que la vérification de la cohérence scientifique du répertoire constitué pas à pas.

B. UN SCHEMA DE TRAVAIL EN TROIS ETAPES

Le protocole d'acquisition repose sur un instrument : la grille de sélection. Cette grille est au point de départ d'un schéma de travail où interviennent deux nouveaux acteurs : la structure de veille et le comité d'acquisition.

1/ PROPOSITIONS DE LA STRUCTURE DE VEILLE

Cette grille sera l'instrument de repérage de l'équipe du service des publications internationales. Constituée en structure de veille, celle-ci sera chargée du repérage des sites et de l'application de la grille à ces sources documentaires, susceptibles d'entrer dans le répertoire. La maniabilité de cette grille, ajoutée à la familiarisation de l'équipe du service avec les collections des publications internationales permettra un fonctionnement souple, rapide, fructueux de cette structure de veille.

Internet se révèle un extraordinaire outil de travail, riche de découvertes et muni de virtualités insoupçonnées pour qui sait s'en servir. Il présente, toutefois, un risque de déconvenue de première importance en raison de l'inflation documentaire qui le caractérise. Le service des publications internationales doit adopter les dispositifs nécessaires pour maîtriser cette "perpétuelle extension". Elle y parviendra en considérant qu'à l'image des ensembles mathématiques, internet doit être approché en terme de compréhension et d'extension.

Internet comprend des documents extrêmement hétérogènes. Cette hétérogénéité doit être balancée par la diversité des moyens auquel on peut recourir pour identifier les liens numériques qui entreront dans le répertoire. Un premier outil consiste dans les moteurs de recherche, de type altavista ou excite. S'y ajoutent les méta-moteurs, comme Metafind ou Debriefing, qui envoient simultanément la requête lancée par l'utilisateur dans plusieurs moteurs. Les listes de diffusion, à l'exemple de Infosites de Biblio-fr ou celle de

Juriconnexion, offrent de précieux renseignements. Des signalements peuvent être également collectés par un quatrième moyen : les périodiques, spécialisées ou non, qui ouvrent de plus en plus leurs colonnes à l'actualité d'internet. Enfin, en cette époque de révolution numérique où chaque progrès est "historique", la transmission orale, des lecteurs aux bibliothécaires, de ces derniers aux enseignants, ou entre collègues, reste l'un des plus anciens, des plus efficaces, et sans doute des plus précieux moyens d'information qui soient ...

Internet s'étend sans cesse. Il est piquant, pour un juriste, de remarquer qu'on parle aussi bien d'inflation documentaire que d'inflation législative ... C'est pourquoi une veille, si elle doit reposer sur différents outils, doit également être organisée très régulièrement. La fréquence de la veille sur le repérage de nouveaux sites ou de nouvelles pages sur des sites déjà rencontrés. Cette opération nécessite donc beaucoup de vigilance ... et de temps. Une veille quotidienne est sans doute excessive, car pèsent aussi les nécessités du service intérieur et du service public autour des collections traditionnelles. De surcroît, les sites en matière de sciences juridiques ne sont guère sujets à de brutales évolutions... Il serait, en tous les cas, ridicule et irréaliste de vouloir fixer durablement un rythme à la fonction de veille. On sait à quel point il est difficile, dans une bibliothèque, d'isoler de longues plages de temps propices à une navigation fructueuse... Aussi bien, sur ce point, est-il plus sage de s'en remettre au bon sens des bibliothécaires qui, en fonction des nécessités du service, sauront affecter à cette activité toute la place nécessaire.

2°/ DECISIONS DU COMITE D'ACQUISITION

Afin de constituer un instrument efficace, le répertoire de liens doit présenter une solide cohérence interne. L'utilisation d'un instrument de sélection tel que décrit ci-dessus pour aboutir à la formulation de propositions de la structure de veille est une première garantie. Une seconde réside dans la création d'un "comité d'acquisition" de liens numériques. Son rôle consisterait à décider l'entrée dans le répertoire des liens proposés par la structure de veille à l'issue d'un examen mené à la lumière de la politique documentaire de la Bibliothèque. Aussi, ce comité serait constitué des agents chargés des acquisitions au sein de la Bibliothèque (département des Entrées) et, bien sûr, des responsables du Cerdoc et du département du Traitement. Outre le rôle de validation qui lui revient, ce comité, du fait même de son existence, serait en mesure de promouvoir une véritable appropriation par le personnel de la

Bibliothèque de ce répertoire de liens. Conçu au contact du public du service des publications internationales, issu des propositions de la structure de veille, validé par un comité d'acquisition à la composition très ouverte, ce répertoire deviendra en outre une nouvelle opportunité de coopération entre les services internes à la Bibliothèque.

3°/ AJUSTEMENT ET SUIVI DES ACQUISITIONS

Si la fonction de veille implique le repérage de nouvelles sources documentaires, l'"ajustement" vise l'entretien continu du répertoire de liens. La question est lourde d'incidences, puisque l'information sur internet est parfois éphémère et souvent instable. Il s'agit alors de vérifier si les pages et les sites sélectionnées n'ont pas changé de localisation, si des adresses enregistrées n'ont pas été réaffectées. Le contenu peut être également l'objet de mutation : un site prend peu à peu une coloration idéologique insoupçonnée au moment de sa sélection, un autre, prometteur, se révèle décevant, l'enthousiasme de l'auteur pour sa création ayant marqué le pas ...

Un mécanisme de suivi s'avère donc nécessaire. Une fiche de suivi pourrait être attachée à chaque lien sélectionné¹³. Elle ferait le point, en premier lieu lors de la sélection, puis à chaque réexamen, sur la localisation, le degré de mise à jour et la qualité du contenu. Point par point, à intervalles réguliers, en fonction de la décision du comité des acquisitions, il serait possible, sans déployer beaucoup de temps, ni trop d'énergie, de vérifier la qualité du site pour, éventuellement, "ajuster" le répertoire et son contenu à l'objectif d'excellence de la Bibliothèque.

C. LES PROBLEMATIQUES DE LA FOURNITURE D'ACCES

La définition d'une politique d'acquisition de liens internet, la mise en place d'un répertoire structuré ne sont pas les seules étapes de la politique d'acquisition;. La finalité, qu'il faut

¹³ Nous empruntons cette idée à Isabelle BONTEMPS, dans son mémoire d'étude DCB 7 "Quelle politique documentaire pour l'acquisition de liens Internet en bibliothèque ?" 62 feuillets + 31 feuillets annexes. Mémoire ensib 1998. Tout au long de nos recherches, nous avons trouvé dans cette publication, éclairante, un aide précieuse.

toujours avoir à l'esprit, est bien la communication au lecteur. Dès lors, trois questions restent à discuter.

1°/ LA RELATION AU CATALOGUE : INTEGRATION OU INDEPENDANCE ?

Un premier dilemme se pose quant à la localisation du répertoire de liens par rapport au public du service. Deux solutions se présentent spontanément, chacune relevant de choix distincts, et dès lors dotée d'une légitimité égale.

La place du catalogue dans la bibliothèque est fondatrice. Dès lors, l'intégration du répertoire de liens au catalogue permet de souligner, avec une symbolique appuyée, le souci d'intégration des liens aux collections de la Bibliothèque. Toutefois, indexer et cataloguer des liens électroniques est une entreprise délicate. Elle bouscule les méthodes de travail de l'équipe des catalogueurs et remet en jeu, à travers l'instabilité de structures de l'information disponible sur internet, la continuité et la fiabilité du catalogue.

La collection de signets peut être exclusivement disponible sur le site Internet de la Bibliothèque Cujas. C'est la solution actuellement mise en œuvre. Il est vrai qu'à tout point de vue elle est la plus commode et la plus accessible. De surcroît, elle permet au lecteur de bien identifier le répertoire pour ce qu'il est, c'est-à-dire un nouveau service offert par la Bibliothèque.

Ces deux solutions représentent évidemment les deux pôles opposés de la réponse à offrir à la question posée. Concrètement, la proposition que nous retenons pour le répertoire de "liens publications internationales" consiste à offrir l'accès aux sites sélectionnés à la fois sur une page de liens et dans le catalogue. La page de liens serait élaborée comme un "portail" à l'ergonomie soigneusement étudiée¹⁴ pour reproduire et refléter le parti pris de fiabilité, de gratuité et d'accessibilité de tous les services de la Bibliothèque. Conçu de façon ambitieuse, il s'imposerait comme un élément essentiel du site virtuel de la Bibliothèque, à côté du site

physique de la rue Cujas. Le catalogue proposerait donc à chaque requête, par le biais d'une passerelle du type Knowledge broker, des notices réunissant des ressources issues à la fois du catalogue de la Bibliothèque, de banques de données locales (la version numérisée de textes du fonds ancien de Cujas) et de sites internet.

2°/ L'ACCES AUX POSTES DE CONSULTATION : LIBERALISME OU ENCADREMENT ?

La fourniture de l'accès public à internet n'est pas une question qui va de soi : elle ne se résume pas à la simple mise à disposition de postes. Les comportements individuels et collectifs du public peuvent fort bien " remodeler " l' usage d'internet qu'un bibliothécaire aurait sagement conçu, a priori, en fonction de catégories intellectuelles et de réflexes professionnels qui ne sont pas ceux des étudiants. Les expériences de mise à disposition d'internet, malgré leurs dissemblances dues aux contextes locaux (population étudiante, équipement en matériel, amplitude horaire des ouvertures) désignent tour à tour deux écueils dont il faut se garder : l'affluence et le "vagabondage"¹⁵.

L'effet d'attraction d'internet sur les étudiants est incontestable. Ce phénomène a de surcroît toutes les chances de durer : pour des raisons notamment financières, les étudiants font partie des populations dont le taux d'équipement en matériel nécessaire à la connexion à internet (ordinateur et modem) progresse le moins vite. L'accès à internet en bibliothèque ne peut donc que drainer de nombreux étudiants. Cette affluence doit être conciliée avec le principe du service public et le souci de l'accès au plus grand nombre possible d'utilisateurs. La durée de consultation doit-elle être limitée pour une période donnée - une heure par semaine par exemple? C'est faire prévaloir le principe d'équité. C'est donner l'assurance raisonnable à tout un chacun d'accéder au service offert. Mais c'est aussi instaurer une forme, certes mineure, de "rationnement" de l'offre documentaire. Cet encadrement implique dans le même temps la mise en place d'un outil et d'un suivi. Il s'agit de créer un "registre de rendez-vous" dont la tenue soit suffisamment rigoureuse pour que les principes d'accès soient respectés par tous.

¹⁴ Il serait judicieux, en outre, de prévoir, le moment venu, que l' "habillage" du site de la Bibliothèque soit entièrement revu de manière à se conformer à la charte graphique de la signalétique qui sera prochainement mise en place dans les locaux de la rue Cujas.

¹⁵ Nous nous plaçons ici dans la perspective la plus réaliste à court terme à Cujas : l'accès à internet exclusivement possible sur le site de la Bibliothèque (par opposition à l'intégration des liens dans le catalogue).

Compte tenu des dimensions de la salle des publications internationales¹⁶, ce système de réservation est la seule solution réaliste à la Bibliothèque Cujas.

L'un des plus grands atouts d'internet réside dans la simplicité, inégalée jusqu'ici, de "rebondir" d'une information à une autre grâce à l'hypertexte en progression constante, à l'hétérogénéité des informations disponibles et à la simplicité des manipulations techniques. Les expériences de fourniture d'accès à internet dans les bibliothèques sont, à cet égard, riches des trésors d'inventivité déployée par les étudiants pour accéder à des "informations" qui rencontrent opportunément des centres d'intérêt dont on s'aperçoit qu'ils leur tiennent très à cœur ... En regard de ces pratiques de "vagabondage", le bibliothécaire doit régler sa conduite sur la seule optique professionnelle qui soit en matière d'information numérique : internet est un outil de documentation. Seul importe son contenu. Et ces contenus doivent satisfaire les conditions de sérieux et de fiabilité que toutes les collections et services doivent respecter dans l'enceinte de la bibliothèque. Aussi la sécurisation des adresses¹⁷ s'impose-t-elle. Elle facilitera le travail de recherche documentaire des étudiants. Elle garantira le respect par l'accès à internet de la vocation scientifique de la bibliothèque. Elle soulignera l'importance d'une sélection de sites pertinente, cohérente, à jour, curieuse, claire.

La fourniture de l'accès à internet, organisé dans des plages de rendez-vous et garanti par la sécurisation de l'accès, répond donc davantage au souci de l'encadrement qu'à l'utopie du libéralisme. Pour que cette démarche soit comprise et, du moins est-on en droit de l'espérer, partagée par les utilisateurs, elle doit faire l'objet d'un effort de transparence. Cet effort doit être à la mesure de l'importance accordée à ce service documentaire par la bibliothèque. Idéalement, ses orientations doivent figurer dans un document largement diffusé. Doivent être également consignés dans ce texte les services annexes à internet offerts par la bibliothèque. Ainsi, à la salle des publications internationales, peut-on suggérer que les étudiants aient la possibilité d'imprimer des pages internet. Un prix raisonnable serait requis de l'étudiant : il serait l'équivalent du prix de la photocopie à la Bibliothèque. Une condition pratique devrait être satisfaite par le service : l'investissement relativement coûteux dans une imprimante silencieuse rendue nécessaire par les dimensions de la salle des publications internationales.

¹⁶ A la salle des publications internationales, l'accès à internet serait fourni sur deux postes au maximum.

¹⁷ L'objet de ce projet ne consiste pas dans les aspects techniques de cette question. Notons, toutefois, que la sécurisation des adresses est rendue possible par le paramétrage des URL et des extensions (.html, .exe, .asp) selon qu'on les exclut ou les autorise.

En outre, le transfert de documents sur disquette offre un grand confort de travail aux étudiants. Pour se prémunir contre le risque de contamination par des virus informatiques, le public sera rappelé à la plus extrême vigilance par les documents d'information disponibles près des postes. Il est, dans le même esprit, souhaitable que la salle des publications internationales soit équipée d'un détecteur de virus approprié, auquel seraient soumises systématiquement les disquettes des étudiants de façon. Cette exigence serait rendue possible par cela même qui, sur d'autres aspects pratiques, se révèle une contrainte : l'exiguïté de la salle de consultation des publications internationales.¹⁸

3°/ LA STRUCTURE DU REPERTOIRE : STABILITE OU DYNAMIQUE?

La question de la structuration du répertoire de liens est enfin l'une des plus délicates à aborder. Des choix qui sont faits en la matière dépend en réalité l'efficacité propre du service documentaire offert. Ainsi, il faut d'abord compter avec le caractère propre donnée à l'organisation du répertoire. Il faut ensuite considérer les limites accordées à l'étendue de ce répertoire.

La présentation formelle du répertoire est déterminante. Cette présentation doit être fonctionnelle. Complexe, elle risquerait en effet de décourager l'utilisateur, dont, initialement, il s'agit de faciliter la recherche! Imprécise, elle menacerait la perception de ce service par les membres de la structure de veille et du comité d'acquisition, chargés de faire vivre cet instrument ! Le répertoire de " liens publications internationales " pourra être structuré en deux grands "sous-répertoires institutionnels" : le système des Nations-Unies d'une part, les organisations régionales d'autre part. Le premier sous-répertoire comportera les sites des principales composantes de ce système, le second sera divisé en continents, puis en organisations. A ces deux premiers éléments s'ajouteront cinq sous-répertoires thématiques : droit international, droits de l'homme, paix et sécurité, développement et commerce, affaires humanitaires. C'est directement à des pages sélectionnées dans des sites institutionnels que ces cinq répertoires permettront d'accéder. Structuré de la sorte, le répertoire de liens offrira des possibilités variées, des itinéraires différents à l'utilisateur en quête aussi bien d'informations

¹⁸ La formation des utilisateurs excède les limites de ce projet. Remarquons néanmoins que le renseignement bibliographique pointu offert par le personnel du service des publications internationales comme la proximité entre le public et le personnel donnent à penser que les utilisateurs les moins habiles d'internet seront rapidement et sans difficultés initiés par les membres de l'équipe du service à l'utilisation des liens.

précises que d'un "balayage" d'un thème, d'une discipline, d'une région du monde. Le caractère fonctionnel de la présentation une fois garanti, il reste à déterminer si cette condition de la qualité du répertoire doit ou non entraîner la stabilité de ce répertoire. Une présentation efficace et convaincante pourrait facilement justifier qu'une organisation aussi efficace du répertoire soit créditée d'une grande stabilité et rarement remise en question. Cette tentation doit être écartée. Elle le sera facilement sous la pression de deux tendances : les informations disponibles sur internet et l'utilisation concrète du répertoire par les usagers. Que de nombreux sites apparaissent sur le droit international de l'environnement ou sur les conventions relatives à l'interdiction des essais nucléaires et la régulation de l'énergie atomique peut légitimement amener les concepteurs du répertoire à remodeler son organisation. Que les statistiques de consultation des pages indiquent une affluence sur les sites des organisations non gouvernementales peut susciter une refonte de l'organisation (création d'un sous-répertoire ad hoc? Signalement explicite des sites et pages les plus consultées? etc.).

L'étendue du répertoire est un écueil délicat à contourner. En effet, la tentation est forte de penser que, plus nombreux seront les signets, plus efficace sera le service mis en place. Encore une fois, le réalisme doit dicter la conduite : la sélection risquerait de perdre tout son sens en disparaissant dans un foisonnement de signets et le suivi des liens numériques perdrait de sa qualité si les équipes qui le gère en perdaient la maîtrise. La politique documentaire de la Bibliothèque et les moyens disponibles commanderont donc la limite à ne pas franchir. Un chiffre maximum de 150 signets, compte tenu de la taille de la structure de veille et du comité d'acquisition, des modalités de sélection et du schéma de travail adopté semble dès lors une mesure raisonnable. Toutefois, cette limite supérieure ne saurait être intangible. L'argument de la stabilité pourrait étouffer dans l'œuf des évolutions opportunes. Que l'équipe soit renforcée par l'arrivée de nouveaux agents, que les outils de repérage et de sélection des sites se développent et la perspective de revoir l'étendue du site doit faire partie des perspectives possibles dans l'évolution de ce répertoire de liens numériques.

Un répertoire de liens, en relation étroite avec le catalogue, dont l'accès serait sécurisé, doté d'une structure dynamique : cette description du service proposé ramasse les principales réponses offertes aux problématiques de la fourniture d'accès.

CONCLUSION

La révolution numérique introduit brutalement dans les bibliothèques françaises une incertitude sur la nature même de l'information et de ses structures de diffusion. A l'évidence, ces établissements sont appelés à de profondes mutations, sans que personne soit bien capable d'en discerner et les contours précis et les incidences exactes. Reste que la bibliothèque ne saurait être cantonnée à une fonction résiduelle de conservatoire d'un patrimoine. Dans la société de l'information qui s'édifie graduellement, elle fait face, dès à présent, à des sollicitations renouvelées, plus complexes, plus exigeantes, plus nombreuses. La transmission du savoir ne s'improvise pas. Enrichir le potentiel et multiplier les services documentaires, offrir toutes les formes d'inscription et de diffusion de l'information, garantir l'authenticité et la pérennité des contenus : ces missions sont dans le même temps des lignes de conduite. Pour toute une profession, y compris ses plus jeunes agents, il s'agit de perspectives, à n'en pas douter, stimulantes.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

ANDRIEU, Méthodes et outils de recherches sur l'internet, Eyrolles, 1997

AROT Dominique, dir., Les bibliothèques en France : 1991 - 1997, Ed. du Cercle de la Librairie, 1998, (Collection Bibliothèques)

BALPE, Jean-Pierre, Techniques avancées pour l'hypertexte, Hermès, 1996

BONTEMPS, Isabelle, Quelle politique documentaire pour l'acquisition de liens Internet en bibliothèque ?, Enssib, 1998.

CUBAUD, Pierre, Le monde internet : guide et ressources, Ed. O'Reilly International Thomson, 1995

DAWSON, Andy, The internet for library and information service professionals, Aslib, 1997, (Aslib know how guides)

DENTZER-TATIN, Chantal, Mosaïque : quelques facettes de l'information, ADBS Rhône-Alpes, 1997

DENTZER-TATIN, Chantal, Facettes: réflexions multiples sur l'information, ADBS Rhône-Alpes, 1994

DUCHEMIN, Pierre-Yves, L'art d'informatiser une bibliothèque : guide pratique, Ed. du Cercle de la Librairie, 1996, (Collection Bibliothèques)

ENSOR, Pat, The cybrarian's manual, American Library Association, 1997 (ALA editions)

FONDIN, Hubert, Le traitement numérique des documents, Ed. Hermès, 1998

FROHMANN, Bernd, Communications technologies and the politics of postmodern information science, CJILS/RCSIB 1994

HARRIS, Michael, Into the future : The foundations of library and information services in the post-industrial era, Ablex Pub., 1993 (Information management, policy and services)

HORTON, Forest W, Extending the librarian's domain : a survey of emerging occupation opportunities for librarians and information professionals, Special libraries Association, 1994 (SLA occasional papers series)

JACQUESSON, Alain, L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégies et perspectives, Ed. Du cercle de la Librairie, 1995, (Collection Bibliothèques)

LACHENAUD, Jean-Philippe, Bibliothèques universitaires : le temps des mutations, Les rapports du Sénat, n°59, 1998 - 1999

McCLURE, Charles R., Libraries and the Internet/NREN : perspectives, issues and challenges, Mecklermedia, 1994

PIROLI, Fabrice, Impact des nouvelles technologies sur le comportement des utilisateurs de systèmes de recherche d'information : application à la gestion électronique de documents, Enssib, 1998

RENOULT Daniel, dir., Les bibliothèques dans l' université, Ed ; du Cercle de la Librairie, 1994, (Collection Bibliothèques)

ROUHET, Michèle, dir., Les nouvelles technologies dans les bibliothèques, Ed. du Cercle de la Librairie, 1996, (Collection Bibliothèques)

THERY, Gérard, Les autoroutes de l'information : rapport au Premier Ministre, La documentation française, 1994 (Rapports Officiels)

WHITE Herbert, At the crossroads : librarians on the information superhighway, Libraries Unlimited, 1995

PERIODIQUES

Bulletin d'information de L'Association des Bibliothécaires Français, notamment les numéros : 168, 169

Bulletin des Bibliothèques de France, notamment les numéros : 1995/2, 1996/1, 1996/4, 1997/3, 1998/3, 1998/4, 1998/6, 1999/2

Archimag, notamment les numéros : 94, 99, 110

Livres-Hebdo, notamment les numéros : 211, 225, 228, 230, 253

DOSSIERS THEMATIQUES ENSSIB

Bibliothèques et internet, 1999

Bibliothèques et nouvelles technologies, 1999

DOCUMENTS ELECTRONIQUES

ORMONDROYD, Joan, Michael ENGLE, Tony COSGRAVE. (dernière consultation le 20.09.99). *How to critically analyse information sources*, [en ligne].

Adresse URL : <http://www.library.cornell.edu/okuref/research/skill26.htm>

ARGUS ASSOCIATES, Inc. (dernière consultation le 20.09.99). *The Argus Clearinghouse : ratings system*, [en ligne].

Adresse URL : <http://www.clearinghouse.net.ratings.html>

AUER, Nicole. (dernière consultation le 22.09.99). *Bibliography on evaluating Internet resources*, [en ligne].

Adresse URL : <http://refserver.lib.vt.edu/libinst/critTHINK.HTM>

CAYWOOD, Carolyn. (dernière consultation le 22.09.99). *Library Internet policy development*, [en ligne].

Adresse URL : <http://www6.pilot.infi.net/~carolyn/libpol.html>

GRASSIAN Esther. (dernière consultation le 21.09.99). *Thinking critically about World Wide Web resources*, [en ligne].

Adresse URL : <http://www.library.ucla.edu/libraries/college/instruct/web/critical.htm>

HARRIS, Robert. (dernière consultation le 20.09.99). *Evaluating Internet research resources*, [en ligne].

Adresse URL : http://www.sccu.edu/faculty/R_Harris/evalu8it.htm

ANNEXES

ANNEXE 1 : organigramme de la Bibliothèque Cujas au 22 septembre 1999

ANNEXE 2 : liste des suites du lot 13, périodiques du service des publications internationales reçus depuis le 01 janvier 1999 dans le cadre du marché public passé par la Bibliothèque pour ses achats documentaires)